

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 830-2018**

#### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 13 août 2018, le règlement 830-2018 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements, afin d'agrandir la zone 144C à même la zone 162R, modifier l'article 4.2.1. relatif aux largeurs de maisons et modifier l'article 7.2 relatif aux abris d'hiver.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 24 septembre 2018.



Cathy Bergeron  
Directrice générale adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 24 septembre 2018.



Cathy Bergeron  
Directrice générale adjointe